

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Gabriel Barrillier*

*Date de dépôt : 16 novembre 2011*

## **Interpellation urgente écrite**

**La perte de secteurs-clé de médecine hautement spécialisée menace la qualité des soins primaires. Que fait le Conseil d'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'abandon successif par les HUG de plusieurs domaines de la médecine hautement spécialisée au profit du CHUV se confirme.

Après la cession par Genève des greffes cardiaques et pulmonaires, c'est au tour de secteurs-clé de la neurochirurgie, et ce sera bientôt celui de la chirurgie cardiovasculaire pédiatrique.

S'il est fondé d'admettre qu'une répartition s'impose entre les HUG et le CHUV dans certains domaines, cette répartition doit être basée sur des données scientifiques tenant compte des compétences. Elle doit également prendre en considération les impératifs de recherche et d'enseignement. Ces critères n'ont pas été respectés par le passé.

Par conséquent, nous assistons à une érosion progressive et incontrôlée des prestations de médecine hautement spécialisée au profit de nos voisins vaudois, ce qui est inadmissible car cela met en péril, à moyen terme, la qualité de l'ensemble des soins médicaux offerts à la population genevoise par les HUG.

Il convient de rappeler qu'une activité de médecine hautement spécialisée ne peut être réalisée que si elle s'appuie sur des équipes multidisciplinaires de haut niveau de compétence, non seulement chirurgicale mais également en médecine générale et dans les domaines de la cardiologie, de l'immunologie et des maladies infectieuses, par exemple. Sans domaine d'excellence, les soins primaires sont à risque.

*Ma question est donc la suivante:*

*Compte tenu de ces enjeux, comment le Conseil d'Etat va-t-il procéder pour garantir le maintien aux HUG des prestations de médecine hautement spécialisée dans certains secteurs-clé de neurochirurgie, de neurochirurgie pédiatrique et de chirurgie cardiovasculaire pédiatrique ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.